

## Bilan Actif

Bilan Actif	Du 01/07/2022 au 30/06/2023			Au 30/06/2022
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
<b>Actif immobilisé</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial	90 361		90 361	90 361
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	15 364	13 614	1 751	2 882
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres participations	745		745	400
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité en portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	25		25	25
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>106 495</b>	<b>13 614</b>	<b>92 881</b>	<b>93 667</b>
<b>Actif circulant</b>				
<b>Stocks et en-cours</b>				
Matières premières, autres approvisionnements				
En-cours de - De biens production : - De services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
<b>Créances</b>				
Clients et comptes rattachés	165 661	3 711	161 950	174 343
Autres	132 973		132 973	89 447
Capital souscrit et appelé, non versé				
<b>Valeurs mobilières de placement</b>				
Actions propres				
Autres titres	21 140		21 140	21 140
<b>Instruments de trésorerie</b>				
<b>Disponibilités</b>	<b>132 952</b>		<b>132 952</b>	<b>170 757</b>
<b>Charges constatées d'avance</b>				<b>946</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>452 725</b>	<b>3 711</b>	<b>449 014</b>	<b>456 632</b>
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Écart de conversion actif				
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>559 220</b>	<b>17 325</b>	<b>541 895</b>	<b>550 299</b>

## Bilan Passif

Bilan Passif	Du 01/07/2022	Du 01/07/2021
	Au 30/06/2023	Au 30/06/2022
<b>Capitaux propres</b>		
Capital social ou individuel (dont versé) 27 000	27 000	27 000
Prime d'émission, de fusion, d'apport		
Écarts de réévaluation		
Écart d'équivalence		
- Légale	5 400	5 400
Réserves :		
- Statutaires ou contractuelles		
- Réglementées		
- Autres	331 019	327 959
Report à nouveau		
<b>Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)</b>	<b>1 968</b>	<b>3 060</b>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>365 387</b>	<b>363 419</b>
<b>Autres fonds propres</b>		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Autres		
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
<b>Provisions pour risques et charges</b>		
Provisions pour :		
- Risques		
- Charges		
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
<b>Emprunts et dettes</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes :		
- Auprès des établissements de crédit	1 930	9 530
- Financières diverses	1 564	84
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
- Fournisseurs et comptes rattachés	83 821	90 086
Dettes :		
- Fiscales et sociales	88 001	86 438
- Sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 192	742
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
<b>EMPRUNTS ET DETTES</b>	<b>176 508</b>	<b>186 880</b>
Écarts de conversion passif		
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>541 895</b>	<b>550 299</b>

**AC2C**  
**Société par actions simplifiée**  
**au capital de 27000 euros**  
**Siège social : Bâtiment J - Espace performance**  
**35760 Saint-Grégoire**  
**485112064 RCS RENNES**

---

**PROCES-VERBAL**

**DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**

**DU 30 Décembre 2023**

Le 30 Décembre 2023, à 14h, les associés de la Société AC2C se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, au siège social, Bâtiment J - Espace performance 35760 Saint-Grégoire, sur convocation faite par le Président.

Jean BELANGER préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

**Le Président de Séance constate que sont présents :**

- BELANGER JEAN, demeurant 39 l'Orinais 35580 Guichen, détenteur de la pleine propriété de 1 action, une action.
- AGAËSSE PIERRE, demeurant 40 rue de la Théaudais 35780 La Richardais, détenteur de la pleine propriété de 1 action, une action.

**Le Président de Séance constate que sont représentés par un mandataire à l'assemblée :**

- AMURE AUDIT, S.A.S., au capital de 4000, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 890 786 460 au RCS RENNES, ayant son siège social Bâtiment J - Espace performances 35 760 Saint-Grégoire, détenteur de la pleine propriété de 2 698 actions, deux mille six cent quatre-vingt-dix-huit actions, représentée par Jean BELANGER, Président.

en vertu des pouvoirs annexés au présent procès-verbal.

**Total des actions des associés présents ou représentés : 2 700 actions détenues en pleine propriété sur les 2 700 actions composant le capital social.**

Le Président de Séance constate que tous les associés sont présents ou représentés.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- le rapport du Président ;
- le texte des projets de résolution proposées par le Président à l'assemblée ;

Puis le Président déclare que son rapport, les textes des projets de résolution proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Président au titre de l'exercice clos le 30/06/2023 ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 30/06/2023 et quitus au Président ;
- Affectation du résultat ;
- Pouvoir en vue des formalités.

Le Président donne lecture de son rapport et de l'exposé des motifs des projets de résolution présentés.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

### **PREMIERE RESOLUTION - APPROBATION DES COMPTES**

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30/06/2023 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

L'assemblée générale constate, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées aux articles 39, 4 et 39, 5 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

*Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.*

### **DEUXIEME RESOLUTION - AFFECTATION DU RESULTAT**

#### **Affectation du résultat**

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 3 060 euros de la manière suivante :

#### **Origine**

- **Résultat bénéficiaire de l'exercice : 1 968 euros.**

#### **Affectation**

#### **Dotation aux réserves :**

- **Dotation aux autres réserves, soit 1 968 euros**

#### **Répartition après affectation**

Cette affectation aura pour effet de porter le montant des capitaux propres à 365 387 euros et celui des réserves à 338 387 euros.

**TROISIÈME RESOLUTION - DELEGATION DE POUVOIR EN VUE D'ACCOMPLIR LES**  
**FORMALITES**

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

*Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.*

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président de séance déclare la séance levée à 14h30.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

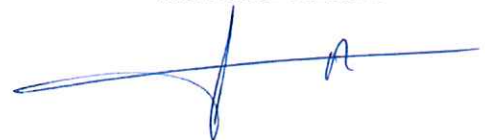
**Les associés présents**

Pour AMURE AUDIT - BELANGER JEAN

BELANGER JEAN



AGAËSSE PIERRE



**AC2C**  
**Société par actions simplifiée**  
**au capital de 27000 euros**  
**Siège social : Bâtiment J - Espace performance**  
**35760 Saint-Grégoire**  
**485112064 RCS RENNES**

---

**PROCES-VERBAL**

**DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**

**DU 30 Décembre 2023**

Le 30 Décembre 2023, à 14h, les associés de la Société AC2C se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, au siège social, Bâtiment J - Espace performance 35760 Saint-Grégoire, sur convocation faite par le Président.

Jean BELANGER préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

**Le Président de Séance constate que sont présents :**

- BELANGER JEAN, demeurant 39 l'Orinais 35580 Guichen, détenteur de la pleine propriété de 1 action, une action.
- AGAËSSE PIERRE, demeurant 40 rue de la Théaudais 35780 La Richardais, détenteur de la pleine propriété de 1 action, une action.

**Le Président de Séance constate que sont représentés par un mandataire à l'assemblée :**

- AMURE AUDIT, S.A.S., au capital de 4000, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 890 786 460 au RCS RENNES, ayant son siège social Bâtiment J - Espace performances 35 760 Saint-Grégoire, détenteur de la pleine propriété de 2 698 actions, deux mille six cent quatre-vingt-dix-huit actions, représentée par Jean BELANGER, Président.

en vertu des pouvoirs annexés au présent procès-verbal.

**Total des actions des associés présents ou représentés : 2 700 actions** détenues en pleine propriété sur les 2 700 actions composant le capital social.

Le Président de Séance constate que tous les associés sont présents ou représentés.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- le rapport du Président ;
- le texte des projets de résolution proposées par le Président à l'assemblée ;

Puis le Président déclare que son rapport, les textes des projets de résolution proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Président au titre de l'exercice clos le 30/06/2023 ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 30/06/2023 et quitus au Président ;
- Affectation du résultat ;
- Pouvoir en vue des formalités.

Le Président donne lecture de son rapport et de l'exposé des motifs des projets de résolution présentés.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

### **PREMIERE RESOLUTION - APPROBATION DES COMPTES**

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30/06/2023 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

L'assemblée générale constate, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées aux articles 39, 4 et 39, 5 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

*Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.*

### **DEUXIEME RESOLUTION - AFFECTATION DU RESULTAT**

#### **Affectation du résultat**

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 3 060 euros de la manière suivante :

#### **Origine**

- **Résultat bénéficiaire de l'exercice : 1 968 euros.**

#### **Affectation**

#### **Dotation aux réserves :**

- **Dotation aux autres réserves, soit 1 968 euros**

#### **Répartition après affectation**

Cette affectation aura pour effet de porter le montant des capitaux propres à 365 387 euros et celui des réserves à 338 387 euros.

**TROISIÈME RESOLUTION - DELEGATION DE POUVOIR EN VUE D'ACCOMPLIR LES**  
**FORMALITES**

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

*Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.*

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président de séance déclare la séance levée à 14h30.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

**Les associés présents**

Pour AMURE AUDIT - BELANGER JEAN

BELANGER JEAN



AGAËSSE PIERRE

